



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.587
16 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante et unième session
Genève, 3 mai - 23 juillet 1999

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Rapporteur : M. Robert Rosenstock

CHAPITRE X

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

TABLE DES MATIÈRES

A.	Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission		
1.	Procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission	voir A/CN.4/L.587/Add.1	
2.	Programme de travail à long terme	voir A/CN.4/L.587/Add.1	
3.	Programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat	<u>Paragraphe</u> 1 - 3	<u>Page</u> 2
B.	Coopération avec d'autres organismes	4 - 8	3
C.	Date et lieu de la cinquante-deuxième session	9	4
D.	Représentation à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale	10 - 11	4
E.	Séminaire de droit international	12 - 24	5

3. Programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat

1. Rappelant son programme de travail pour le reste du quinquennat ¹, la Commission a examiné les progrès accomplis dans l'étude de chaque sujet durant les trois premières années du présent quinquennat. Elle a noté que des progrès substantiels avaient été accomplis, en particulier dans l'étude des sujets "Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses)" (achèvement de la première lecture des projets d'article en 1998), "La nationalité en relation avec la succession d'Etats" (achèvement de la seconde lecture du projet d'articles en 1999) et "Responsabilité des États".

2. La Commission a pris note des recommandations relatives à l'actualisation du programme de travail adopté en 1997 en ce qui concerne les divers sujets pour le reste du quinquennat, comme suit :

Programme de travail (2000-2001)

2000 :

Responsabilité des États

Troisième rapport du Rapporteur spécial (deuxième partie du projet d'articles et questions non résolues).

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses)

Observations des gouvernements sur les projets d'article relatifs à la "prévention". Troisième rapport du Rapporteur spécial (deuxième lecture des projets d'article sur la "prévention").

Protection diplomatique

Premier rapport du nouveau Rapporteur spécial.

Réserves aux traités

Quatrième rapport (deuxième partie) du Rapporteur spécial (sur la formulation et le retrait des réserves et des déclarations interprétatives).

¹Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, supplément No 10 (A/52/10)*, par. 220 et 221.

Cinquième rapport (deuxième partie) (admissibilité des réserves).

Actes unilatéraux des États

Troisième rapport du Rapporteur spécial.

2001 :

Responsabilité des États

Quatrième rapport du Rapporteur spécial (autres questions en suspens).

Adoption du projet d'articles en deuxième lecture et commentaires y relatifs, et adoption de la recommandation de la Commission concernant le projet d'articles.

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses)

Quatrième rapport du Rapporteur spécial. Achèvement de la seconde lecture des projets d'article sur la "prévention" et recommandations sur l'avenir du sujet de la "Responsabilité internationale".

Protection diplomatique

Deuxième rapport du Rapporteur spécial.

Réserves aux traités

Sixième rapport (Effets des réserves et des déclarations interprétatives).

Actes unilatéraux des États

Quatrième rapport du Rapporteur spécial.

3. La première lecture des sujets "Protection diplomatique", "Actes unilatéraux des États" ainsi que des projets de directives sur les "Réserves aux traités" sera achevée durant le prochain quinquennat.

B. Coopération avec d'autres organismes

4. La Commission a été représentée à la session de 1999 du Comité juridique interaméricain par M. Joao Clemente Baena Soares, qui a assisté à la session et pris la parole devant le Comité au nom de la Commission. Le Comité interaméricain était représenté à la présente session de la Commission par M. Luis Marchand Stens. M. Stens a pris la parole devant la Commission à la 2573ème séance de celle-ci, le 18 mai 1999, et sa déclaration a été consignée dans le compte rendu analytique de cette séance.

5. La Commission était représentée à la session de 1999 du Comité consultatif juridique afro-asiatique, tenue à Accra, par M. Chusei Yamada, qui a assisté à la session et pris la parole devant le Comité au nom de la Commission. Le Comité consultatif juridique afro-asiatique a été représenté à la présente session de la Commission par son Secrétaire général, M. Tang Chengyuan. M. Tang a pris la parole devant la Commission à la 2576^{ème} séance de celle-ci, le 25 mai 1999, et sa déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de cette séance.

6. La Commission était représentée à la session de mars du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe par M. Pellet qui a assisté à la session et pris la parole devant le Comité. Le Comité européen de coopération juridique et le CAHDI ont été représentés à la présente session de la Commission par M. Rafael Benitez. M. Benitez a pris la parole devant la Commission à la 2604^{ème} séance de celle-ci, le 16 juillet 1999, et sa déclaration est consignée dans le compte rendu de cette séance.

7. À sa 2585^{ème} séance, le 10 juin 1999, M. Stephen Schwebel, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont celle-ci était actuellement saisie. Un échange de vues a suivi. La Commission juge cet échange de vues permanent avec la Cour très utile et très fructueux.

8. Le 7 juillet 1999, un échange de vues informel sur les divers aspects du droit international humanitaire a eu lieu entre les membres de la Commission et des membres des services juridiques du Comité international de la Croix-Rouge.

C. Date et lieu de la cinquante-deuxième session

9. La Commission a décidé que sa prochaine session se tiendrait en deux parties conformément à la décision prise à sa cinquantième session. Elle se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 24 avril au 2 juin et du 3 juillet au 11 août 2000.

D. Représentation à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

10. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale par son Président, M. Zdzislaw Galicki.

11. En outre, à sa ... séance, tenue le .. juillet 1999, la Commission a prié M. ... d'assister à la cinquante-quatrième session conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 44/35 de l'Assemblée générale.

E. Séminaire de droit international

12. Conformément à la résolution 53/102 de l'Assemblée générale, la trente-cinquième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 14 juin au 2 juillet 1999, durant la présente session de la Commission. Ce séminaire s'adresse à des étudiants en droit international de niveau avancé et à de jeunes professeurs et fonctionnaires nationaux se destinant à une carrière diplomatique ou universitaire ou à la fonction publique dans leur pays.

13. Vingt-trois participants de nationalités différentes, la plupart de pays en développement, ont pu participer à la session ². Les participants au Séminaire ont observé les séances plénières de la Commission, assisté à des conférences organisées spécialement à leur intention et participé aux travaux des groupes de travail chargés de questions spécifiques.

14. Le Séminaire a été ouvert par le Président de la Commission, M. Zdzislaw Galicki. M. Ulrich von Blumenthal, juriste hors classe à l'Office des Nations Unies à Genève, était chargé de l'administration et de l'organisation du Séminaire.

15. Les conférences suivantes ont été données par les membres de la Commission : M. Victor Rodriguez-Cedeño : "Les Actes unilatéraux des États"; M. Christopher Dugard : "L'intervention humanitaire";

²Ont participé à la trente-cinquième session du Séminaire de droit international : Mme Claudia Adeoussi (Bénin); Mme Ieva Bilmane (Lettonie); Mme Gabriela Carrillo Fraga (Équateur); Mme Polo Chabane (Lesotho); M. Warren Chik (Singapour); M. Alfredo Garcia Rosas (Mexique); M. Kokou Kpayedo (Togo); Mme Tarja Langström (Finlande); M. Yonsheng Li (Chine); M. Baraka Luvanda (Tanzanie); Mme Ikram Mohammed (Éthiopie); M. François-Xavier Ndoungou Ndjoum (Cameroun); M. Mani Ram Ojha (Népal); Mme Tatiana Pirvu (Moldavie); M. Razvan Rotundu (Roumanie); M. Przemyslaw Saganek (Pologne); Mme Lola Saidova (Ouzbékistan); Mme Elisabeth Salmon (Perou); M. Tigran Samvelian (Arménie); M. Almami Taal (Gambie).; M. N. Johnson Udombana (Nigéria); M. Santiago Urios Moliner (Espagne); Mme Gudrun Zagel (Autriche). L'un des candidats choisis (originaire de République démocratique populaire de Corée) n'a pas participé au Séminaire. Un Comité de sélection, placé sous la présidence du Professeur Nguyen-Huu Tru (Professeur honoraire à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève), s'est réuni le 14 avril 1999 et après avoir examiné 74 demandes de participation au Séminaire, a retenu 24 candidats.

M. Pemmaraju S. Rao : "La responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international"; M. Constantin Economides : "L'obligation de règlement pacifique des différends internationaux aux termes de la Charte des Nations Unies"; M. Emmanuel Addo : "La compatibilité des réserves avec l'objet et le but des traités multilatéraux"; M. Guillaume Pambou-Tchivounda : "La protection diplomatique"; M. James Crawford : "La responsabilité des États"; et M. Gerhard Hafner : "La Cour pénale internationale".

16. Des conférences ont également été données par : M. Vaclav Mikulka, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques et secrétaire de la Commission du droit international : "Les travaux de la CDI"; M. Stephane Jeannet, conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge : "Le droit international humanitaire et l'oeuvre du Comité international de la Croix-Rouge"; M. Zdzislaw Kedzia, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme : "Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme : mandat, activités, tendances"; et M. Mayer Gabay, Premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies : "La justice interne à l'ONU".

17. Les participants au Séminaire ont été affectés à des groupes de travail dont la tâche principale était de préparer les débats à la suite de chaque conférence et de présenter des comptes rendus analytiques écrits. Ces comptes rendus ont été réunis et distribués aux participants.

18. Les participants ont aussi eu l'occasion d'utiliser les installations de la Bibliothèque du Palais des Nations Unies et du Centre des visites du HCR, et de visiter le Musée du CICR.

19. La République et Canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants, à l'issue d'une visite guidée des salles de l'Alabama et du Grand Conseil.

20. M. Zdzislaw Galicki, Président de la Commission, M. Ulrich von Blumenthal, au nom de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. Almami Taal, au nom des participants, ont pris la parole devant la Commission et les participants à la fin du Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation au Séminaire.

21. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que les Gouvernements de l'Autriche, de la Finlande, de la Hongrie et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale

des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses pour parvenir à une répartition géographique adéquate entre les participants et faire venir de pays en développement des candidats méritants qui, sans cela, n'auraient pas pu participer à la session. En 1999, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été attribuées à 12 participants et des bourses partielles (ne couvrant que les frais de subsistance) à huit participants.

22. Sur les 783 participants, représentant 146 nationalités, qui ont pris part au Séminaire depuis 1965, date de sa création, 443 ont bénéficié d'une bourse.

23. La Commission souligne l'importance qu'elle attache aux sessions du Séminaire, qui donnent à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et avec les activités des nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. La Commission recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2000 la plus large participation possible. Il convient de souligner que comme il y a de moins en moins de contributions, les organisateurs du Séminaire ont dû cette année puiser dans la réserve du Fonds. Si cette situation perdure, il est à craindre que les ressources du Fonds ne permettent plus d'accorder autant de bourses.

24. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 1999, un service d'interprétation intégral avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle a exprimé l'espoir que le Séminaire bénéficierait du même service à sa prochaine session, malgré les contraintes financières.
